

et de <mark>3 régions.</mark>

La Belgique est un Etat fédéral. Elle se compose de 3 communautés

Un **État fédéral**: le pouvoir décisionnel est partagé entre l'autorité fédérale, les communautés et les régions, qui disposent chacun de leur propre parlement et de leur propre gouvernement.

L'Etat fédéral est compétent dans les domaines d'intérêt national (diplomatie, armée, justice, finances, sécurité sociale, une grande partie de la santé publique, etc.).



10 provinces et 589 communes

La **Commune** est l'institution la plus proche des habitants. Vous aurez un contact avec votre commune de résidence pour nombre de matières importantes de votre vie quotidienne, comme l'état civil, la culture, la jeunesse et le sport, l'environnement, l'hygiène, l'enseignement, la sécurité, l'emploi et la formation.

La Commune organise sur son territoire de nombreux services (police, école, crèches, voirie, etc.). Elle est également le guichet pour entamer de nombreuses démarches et procédures administratives.

Trois communautés

Les communautés exercent des compétences qui ont trait à la langue : culture, enseignement, jeunesse, etc.



Trois régions

Les régions sont en charge de ce qui relève du développement économique, de l'emploi et du territoire (aménagement du territoire, logement, environnement, agriculture, transports, économie, recherche appliquée, etc.).



Du côté francophone, la COCOF (1) à Bruxelles et la Région wallonne sont aussi compétentes pour l'aide aux personnes, la formation professionnelle et l'insertion sociale, le tourisme.

Du côté néerlandophone, les communautés et les régions sont fusionnées.

La Belgique est membre de l'Union européenne

Sa monnaie est l'Euro (€).

